



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES NAUTILIS

DGA Ressources et relations
aux administrés
Ressources humaines et
appui managérial - NB
N° 2025 - D - 173

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ▣ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- ▣ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- ▣ Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre aquatique-patinoire Nautilus,

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création saisonnière d'un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du centre aquatique-patinoire Nautilus, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 août 2025.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

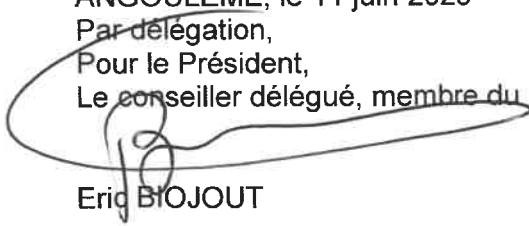
Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 11 juin 2025

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau


Eric BIOJOUT

Préfecture le : 19 JUIN 2025

Publié ou notifié

Le : 23 JUIN 2025